

**VILLE DE MÉTIS-SUR-MER
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE LE 12 NOVEMBRE 2024**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le mardi 12 novembre 2024 à compter de 17 h 30.

Présents sont les Conseillers Carmen Migneault, Simon Brochu, Raynald Banville et Tracy Sim, formant quorum sous la présidence du maire, M. Jean-Pierre Pelletier

Est aussi présente : Mme Isabelle Dion, directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION #24-11-252
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme la Conseillère Tracy Sim et résolu à l'unanimité que l'assemblée extraordinaire du Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer soit ouverte à 19 h.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION #24-11-253
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Offre de services d'accompagnement de Tetra Tech
4. Programmation de la TECQ
5. Achat d'un véhicule de voirie
6. Pro maires 2025
7. Période de questions
8. Levée de l'assemblée

3. OFFRE DE SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT DE TETRA TECH

RÉSOLUTION #24-11-254
OFFRE DE SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT PAR TETRA TECH POUR LA RÉVISION DE LA TECQ EN COURS

Il est proposé par Mme la Conseillère Carmen Migneault et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte l'offre de service de la firme Tetra Tech au montant de 1 750.00\$ plus les taxes applicables pour produire la programmation finale de la TECQ 2019-2024.

4. PROGRAMMATION DE LA TECQ

RÉSOLUTION #24-11-255

APPROBATION DE LA PROGRAMMATION n° 6 DE LA TECQ 2019-2024

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité que,

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n°6 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 6 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

5. ACHAT D'UN VÉHICULE DE VOIRIE

RÉSOLUTION #24-11-256

ACHAT D'UN VÉHICULE DE VOIRIE

Il est proposé par M. le Conseillère Carmen Migneault et résolu unanimement que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer procède à l'achat d'un véhicule de voirie neuf de modèle F-550 chez Rimouski Ford. Cette dépense sera remboursée à-même le Fonds de roulement de la municipalité.

6. PRO MAIRES 2025

RÉSOLUTIONS 24-11-257

PRO MAIRE POUR 2025

Il est proposé par Mme la Conseillère Tracy Sim et résolu unanimement que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer nomme les pro maires pour l'année 2025 de la façon suivante :

Janvier à mars : Christopher
Avril à juin : Alexandre
Juillet à septembre : Simon

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION #24-11-258 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Conseiller Simon Brochu propose que la présente séance soit levée à 19 h 10.



Isabelle Dion,
Directrice générale et Greffière-trésorière par intérim

En signant ce procès-verbal, je signe et scelle toutes les résolutions qu'il contient et je renonce à mon droit de veto.

Jean-Pierre Pelletier,
Maire